

**Extrait du registre
aux délibérations du conseil communal
de la commune de Bettembourg**



252/24

Séance publique du 13 décembre 2024

Date de l'annonce publique: 5 décembre 2024

Date de la convocation des conseillers: 5 décembre 2024

Présents: Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre ; Madame Josée LORSCHÉ, échevine ; Messieurs Gusty GRAAS et Jean Marie JANS, échevins ; Messieurs Roby BIWER et Guy FRANTZEN, conseillers ; Madame Sylvie JANSA, conseillère ; Messieurs Jeff GROSS, Alain GILLET, Patrick HUTMACHER, Marco ESTANQUEIRO et Patrick KOHN, conseillers ; Messieurs Guy BLEY et Nicolas HIRSCH, conseillers ; Madame Linda KUNSCH, conseillère ; Monsieur Damien NEY, secrétaire

Excusé :

Point de l'ordre du jour N° 6.1.

Objet REGLEMENT - TARIFS DE VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE ET DE BOIS BRUT

Le conseil communal,

Où les explications de Monsieur le bourgmestre/de Madame l'échevine Josée Lorsché au sujet de l'adaptation des tarifs pour la vente de bois de chauffage et notamment la quantité pouvant être commandée ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer des tarifs pour la vente, la découpe et la livraison de bois de chauffage ainsi que la vente de bois brut provenant de la forêt communale de Bettembourg et issu d'une gestion forestière durable en vue de la distribution aux habitants de la commune ;

Revu sa délibération du 15 mars 2024 portant fixation des tarifs pour la vente du bois de chauffage, dûment approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 17 avril 2024 (réf. 848x25a90) ;

Vu l'article 2/412/702200/99001 « Vente de bois – FOR » du budget communal de l'exercice 2024 dûment approuvé par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 31 janvier 2024 et vu son approbation du budget communal de l'exercice 2025 en date d'aujourd'hui ;

Vu l'article 123 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et notamment son article 17 bis 2) 6° ;

Après délibération,

décide à l'unanimité des voix

de fixer les tarifs suivants pour la vente de bois de chauffage :

découpé sur longueur de 50 cm :	65,00EUR HT / stère
découpé sur longueur de 33 cm :	70,00 EUR HT / stère
découpé sur longueur de 25 cm :	75,00EUR HT / stère
livraison à domicile (trottoir) :	10,00 EUR HT / stère
bois d'allumage en sac de 10 kg :	5,00 EUR HT

La quantité à commander est limitée à 4 stères dans la limite des stocks disponibles.

La livraison ne sera effectuée que pendant les jours ouvrables.

de fixer les tarifs suivants pour la vente de bois brut :

houppiers et lot de bois de rémanents de coupe : 30,00 EUR HT / stère
lot de bois d'une première éclaircie : 30,00 EUR HT / stère

Toute décision antérieure en la matière est abrogée.

Et prie l'autorité supérieure compétente de bien vouloir approuver la présente délibération.

En séance à Bettembourg, date que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettembourg, le 13 décembre 2024

Damien NEY
Secrétaire Communal



Laurent ZEIMET
Bourgmestre